

portant Loi des Finances rectificative  
pour la Gestion 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance n° 76-3 du 9 Janvier 1976 portant Loi de Finances pour la Gestion 1976 ;  
SUR Proposition du Ministre des Finances ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

Article 1er.— Les prévisions de dépenses du Budget National de Fonctionnement Gestion 1976 sont modifiées conformément aux tableaux annexés à la présente Ordonnance.

Article 2.— Le Budget National de Fonctionnement Gestion 1976 reste équilibré en recettes et en dépenses à la somme de SEIZE MILLIARDS QUATRE VINGT MILLIONS QUATRE MILLE (16 080 004 000) Francs CFA.

Article 3.— Les prévisions de dépenses du Budget Annexe du Fonds National de Retraites Gestion 1976 sont modifiées conformément aux tableaux annexés à la présente Ordonnance.

Le Total des prévisions de dépenses de ce budget est maintenu à SEPT CENT MILLIONS DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE (700 243 000) Francs CFA.

Article 4.- Les prévisions de recettes de ce budget restent fixées à SEPT CENT TRENTE NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE HUIT MILLE (739 468 000) francs CFA.

Article 5.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

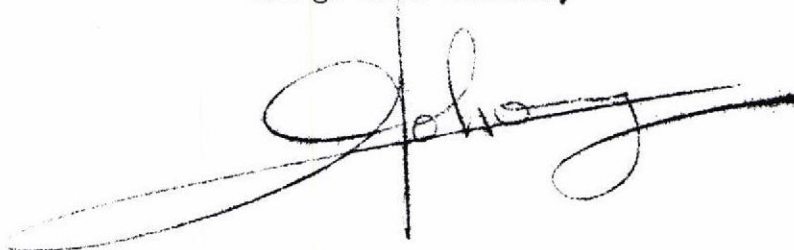
Fait à Cotonou, le 5 Novembre 1976

Pour le Président de la République absent,  
le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,  
chargé de l'intérim,



Barthélémy CHOUENS

Pour le Ministre des Finances absent,  
le Ministre délégué auprès du Président  
de la République chargé de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de l'Orientation Nationale  
chargé de l'intérim,



Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 10 CS 6 CNR 4 SGG 10 MF 10 Autres Ministères 14 SPD 2 EN2 UNB 2  
FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20  
Pensions 4 E.T.D. 2 D/Douanes 4 Cab.Mil. 2 DIM 2 Etats-Majors 6 Intendance du PR. 2  
DAFA 15 JORPB 1.-